



NATURA 2000

# Causse des Blanquets Falaises de Barjac

Lettre de liaison n°10 juin 2013

Balsièges  
Barjac  
Cultures  
Esclanèdes  
Grèzes  
Montrodat  
Palhers

## Editorial

L'animation 2012 fut riche en réalisations, tant en termes de gestion des milieux et des espèces que de suivi scientifique et de sensibilisation du public. La présente lettre vous en dresse un bilan partiel et synthétique, aussi n'hésitez pas à contacter l'animatrice pour consulter les rapports d'étude et d'activité détaillés et lui poser d'éventuelles questions restées en suspens.

En plus de ce bilan, cette lettre vous présente la démarche d'évaluation des incidences propre à Natura 2000 : une procédure qui vise un juste équilibre entre la préservation des richesses naturelles des sites et la poursuite du développement de nos territoires. Comment la mettre en œuvre concrètement ? Ce chapitre s'adresse tout particulièrement aux porteurs de projets et leur donne la marche à suivre.

Et pour finir, vous découvrirez une espèce discrète de nos rivières : la loutre d'Europe.

Bonne lecture !

Paul LABEAUME  
Adjoint au maire de Barjac  
Président du comité de pilotage

## Sommaire

Editorial.....1

Bilan des actions menées en 2012

Une année riche de réalisations.....2-3

L'évaluation des incidences

Mode d'emploi à destination  
des porteurs de projets.....4-5

Zoom sur une espèce d'intérêt  
européen

La loutre d'Europe.....6

# Bilan des actions menées en 2012

Une année riche de réalisations

## Contractualisation

### ⇒ Contrats agricoles

En tant qu'opérateur agro-environnemental, le COPAGE anime la contractualisation agricole sur les sites depuis 2007.

Les premiers contrats MAEt ont été signés en 2008 et arriveront à échéance le 15 mai 2013. Afin d'anticiper ce terme et de préparer une **éventuelle recontractualisation**, le COPAGE a contacté les 6 exploitations agricoles concernées pour réaliser une évaluation des contrats dès 2012.

Un **bilan environnemental** a été réalisé par la chargée de mission Natura 2000 qui s'est rendue sur les surfaces d'habitat d'intérêt communautaire engagées en 2008 (194 ha) afin de relever un certain nombre d'indicateurs concernant l'état de conservation des habitats, l'évolution du milieu par rapport au diagnostic initial et le respect des engagements MAEt.

Une **rencontre tripartite** a ensuite été organisée entre chaque agriculteur, la technicienne du COPAGE et la chargée de mission Natura 2000 afin de faire le point sur les habitats naturels engagés, les engagements MAEt et l'évolution des pratiques de l'exploitation.

En vue du renouvellement, certains engagements ont été redéfinis ou complétés pour aller **dans le sens d'un « plus » environnemental** (travaux complémentaires, engagement de certaines haies).

Afin de rouvrir le projet agro-environnemental en 2013, le COPAGE a transmis une estimation des surfaces et des besoins financiers correspondants aux services de l'Etat en prévision de la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE) de printemps.

### ⇒ Contrats non agricoles

**1 contrat Natura 2000 non agricole non forestier a été signé fin 2012 par un propriétaire privé.**

L'objectif du contrat est d'améliorer l'état de conservation d'une haie présentant plusieurs trouées. Les travaux, réalisés en novembre dernier, ont permis la plantation de trois tronçons de haie champêtre (110 mètres au total) à partir d'essences locales adaptées :

- Alisier blanc
- Aubépine monogyne
- Charme commun
- Cornouiller mas
- Cornouiller sanguin
- Erable champêtre
- Erable plane
- Erable sycomore
- Fusain d'Europe
- Merisier
- Noisetier coudrier
- Poirier
- Sureau noir
- Troène commun
- Viorne lantane

Ce contrat bénéficie d'une aide financière (Etat, Europe) à hauteur de 100% (avance des frais par le signataire avant remboursement).



### ⇒ Charte Natura 2000

**1 charte Natura 2000 a été signée en 2012 par un propriétaire privé.**

L'engagement porte sur 14,5 ha de parcelles situées sur le site Natura 2000 *Causse des Blanquets* et abritant des prairies, des éboulis, des boisements et des haies.

Pour exemple, le propriétaire s'est engagé à :

*(sur les milieux herbacés)*

- ne pas déposer de déchets ou de matériaux sur les habitats d'intérêt communautaire
- ne pas écobuer les habitats d'intérêt communautaire
- ne pas retourner les prairies permanentes

*(sur les milieux boisés)*

- conserver les bois morts debout ou au sol
- ne pas planter d'arbres dans les clairières
- ne pas arracher de haies ni d'arbres isolés

*(sur les milieux rocheux)*

- ne pas prélever de blocs ni créer de pistes dans les pierriers



L'adhésion du propriétaire à la charte nécessitait l'accord préalable des trois agriculteurs qui exploitent ses parcelles. La démarche d'adhésion et les engagements correspondants leurs ont été présentés avant de recueillir leurs signatures et de finaliser le dossier administratif.



*La signature de la charte Natura 2000 est un moyen simple de signifier son engagement en faveur de la biodiversité locale par la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion, sans surcoût.*

## Suivi des habitats et des espèces

### ⇒ Suivi des colonies de reproduction de Petit rhinolophe



Initié par l'ALEPE, ce suivi consiste à contrôler les colonies connues et à prospecter de nouveaux sites potentiellement favorables. **Six sites ont été visités** afin de valider ou non l'existence d'une reproduction (présence de jeunes de l'année) et de recenser le nombre d'individus par âge et par sexe.

En 2012, ce suivi a confirmé la présence de colonies de reproduction de Petit rhinolophe dans les quatre sites déjà connus (**Clujans, Veyrac, Pierrefiche, Frayssinet**), avec des effectifs allant de 5 à 29 individus, dont 2 à 10 jeunes.

Parmi ces sites, les bâtiments inhabités sont susceptibles de faire l'objet de travaux de restauration et d'aménagement dans les années à venir. Visiblement intrigués par leurs hôtes, les propriétaires concernés ont pris connaissance des préconisations à suivre pour minimiser les risques de dérangement des chauves-souris, espèces par ailleurs protégées.

Le suivi a également validé la découverte d'une colonie de reproduction de Petit rhinolophe à **Cénaret**, comptant 11 individus dont 4 juvéniles.

Les combles de l'église de Barjac ont été contrôlés suite aux aménagements réalisés en 2010 (pose de films opaques sur les lucarnes du toit). S'ils n'ont pas été utilisés pour la reproduction en 2012, ils ont néanmoins servi de gîte estival à deux mâles de Grand rhinolophe.



### ➔ Suivi des cavités naturelles

Afin d'évaluer la fréquentation des principales cavités naturelles des deux sites, une fiche de suivi a été déposée à l'entrée de l'Aven du Villaret, de la Grotte Guichard, de la Grotte des Blanquets et de la Grotte de la Montagne fendue en juillet 2012.

Une trentaine d'accompagnateurs professionnels en milieu souterrain a également été contactée en vue de recueillir des données sur la fréquentation, sur la pratique de la spéléologie et d'éventuelles observations de chauves-souris.



Les différents retours indiquent que les principales cavités des deux sites sont très peu visitées par les professionnels du département qui privilégient des cavités à développement plus important et d'accès pratique (pour des groupes véhiculés) situées dans le secteur des gorges du Tarn et des causses.

La Grotte Guichard et la Grotte des Blanquets, qui ne présentent pas de difficultés techniques particulières, sont adaptées à l'initiation, en particulier pour un public jeune.

L'Aven du Villaret, accessible après une demi-heure de marche, est une cavité d'accès difficile (trou très « engagé »).

Ce suivi sera poursuivi pendant les années à venir.

### ➔ Suivi de la loutre

Un relevé d'indices de fréquentation (épreintes, empreintes, restes de repas) a été réalisé au niveau de 8 points du réseau hydrographique des deux sites et de leurs abords (Lot, Ginèze, Jourdane).

5 points ont fourni un résultat positif, confirmant la fréquentation du Lot et de la Ginèze par l'espèce. La Jourdane est en eau sur une courte période de l'année et avec un débit très réduit ; elle n'offre *a priori* pas de conditions favorables à la loutre dont la présence nécessite des ressources piscicoles non négligeables.

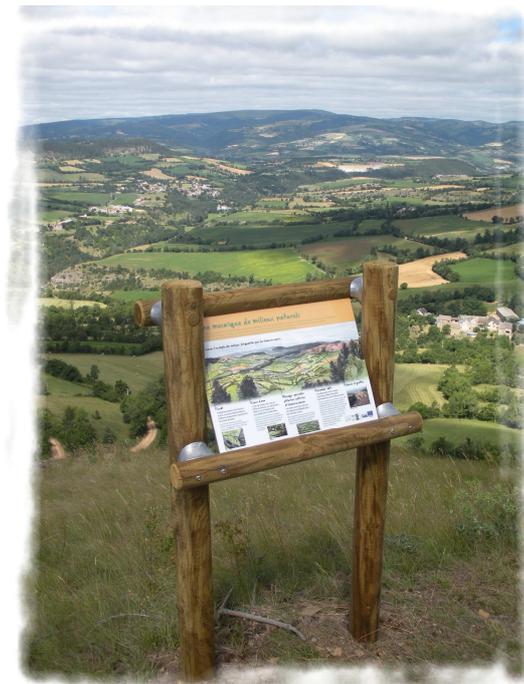
## Information - Sensibilisation

### ➔ Panneaux et dépliant d'information

De part sa situation, le Truc de Grèzes offre un panorama exceptionnel sur le site Natura 2000 *Causse des Blanquets* et ses enjeux écologiques : falaises abritant des colonies d'hibernation de chauves-souris, zones de chasse (pâturages, prairies naturelles, bocage, ruisseaux, forêts), bâti ancien susceptible d'accueillir des colonies de reproduction, pelouses calcaires d'intérêt communautaire...

En lien avec les travaux d'entretien du sommet du Truc engagés en 2010, la commune de Grèzes a souhaité réorienter le sentier thématique existant en direction de cette nature exceptionnelle, reconnue au niveau européen !

Depuis juillet 2012, six panneaux d'information sensibilisent la population et les visiteurs de passage aux richesses du patrimoine naturel local, sur des thèmes aussi variés (mais pourtant très liés !) que les chauves-souris, les pelouses calcaires à orchidées, la mosaïque de milieux, la gestion agricole et forestière du patrimoine naturel...



Une promenade accessible à tous et récompensée par un point de vue remarquable sur les alentours : à découvrir absolument !

### ➔ Sensibilisation des scolaires

Deux classes de cycle 3 de l'école publique La Coustarade à Marvejols ont bénéficié d'animations de l'ALEPE en juin 2012, permettant de sensibiliser 32 enfants à la vie des chauves-souris, à leur respect et à leur protection.

# L'évaluation des incidences

## Mode d'emploi à destination des porteurs de projets

Le régime d'évaluation des incidences assure l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Son objectif est de prévenir d'éventuels dommages, de vérifier que les projets ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000 ou de redéfinir les projets de manière à éviter de telles atteintes.

### L'idée

#### Concilier les enjeux Natura 2000...

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines dans une logique de développement durable.

Notre région dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel comportant de nombreux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

Mais elle est aussi soumise à une certaine pression en matière d'exploitation des ressources et d'aménagement du territoire.

#### ... avec mon projet

Mon projet peut être :

- un document de planification
- un projet d'activité ou d'aménagement
- une manifestation en milieu naturel

Il peut avoir des incidences sur un site Natura 2000 (destruction d'un habitat naturel, perturbation d'espèces d'intérêt communautaire...).



L'évaluation des incidences va permettre de concevoir un projet compatible avec la préservation du site.

#### PAR EXEMPLE

J'élabore le Plan Local d'Urbanisme de ma commune, j'ai besoin de construire une déchèterie, je souhaite réaliser un aménagement soumis par ailleurs à une déclaration loi sur l'eau, ou je projette d'organiser une course automobile en milieu naturel.

### Les questions

#### Qu'est-ce qu'une évaluation des incidences ?

C'est une étude :

- ciblée sur les habitats naturels et les espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés,
- proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Les projets pourront être autorisés si les enjeux de conservation des sites Natura 2000 ne sont pas menacés.

Concrètement, le dossier d'évaluation des incidences conclut alors à l'absence d'incidence significative, le cas échéant après avoir amélioré le projet par des mesures de suppression ou de réduction des incidences du projet initial.



#### Dois-je faire une évaluation des incidences ?

**NON**, si mon projet relève d'un contrat Natura 2000. Dans ce cas, je respecte la biodiversité !

**OUI**, si mon projet figure sur l'une des 3 listes de référence Natura 2000. Contacter la DDT de la Lozère pour en prendre connaissance.

Et même si je suis hors site Natura 2000 ?

**OUI**, car l'important est de savoir si mon projet peut avoir une incidence sur un site Natura 2000, même indirecte.

## 3 principes

① **Natura 2000 dès la conception du projet**  
Plutôt que de boucler mon projet et d'évaluer ses incidences ensuite, je me pose dès le début la question de son incidence éventuelle sur Natura 2000. Je me renseigne sur les habitats et les espèces présents puis conçois mon projet en fonction de ces enjeux.

② **Que Natura 2000, mais tout Natura 2000**  
Mon dossier d'évaluation d'incidences ne traite que des enjeux Natura 2000. Il peut être présenté dans un dossier à part ou intégré dans des études plus globales (exemple : dossier d'étude d'impact).

### ③ Proportionnalité

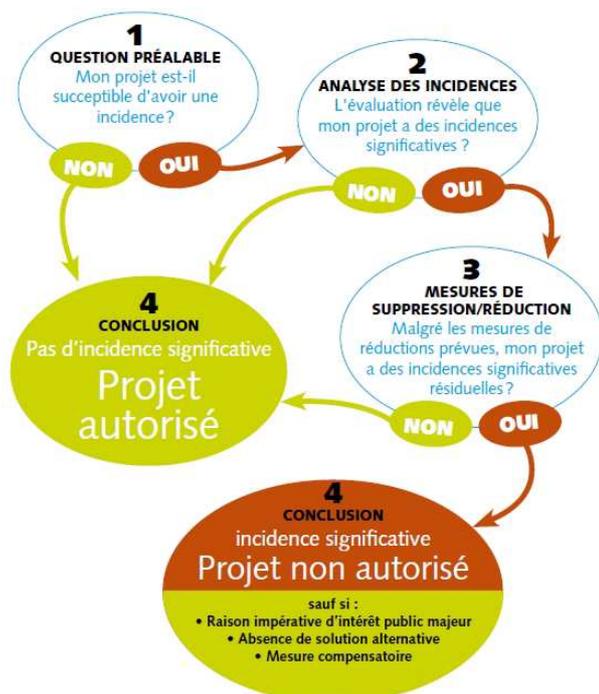
L'évaluation des incidences doit être proportionnée à l'importance du projet et à ses incidences potentielles :

#### PETIT PROJET → DOSSIER SIMPLIFIÉ

Si je considère que les incidences sont négligeables, je peux simplement remplir un formulaire d'évaluation simplifiée. Ce document m'aide à me poser les questions de base, à décrire et analyser mon projet, à conclure à l'absence d'incidence.

#### GROS PROJET → DOSSIER COMPLET

Si mon projet est important ou présente des incidences potentielles, je dois réaliser une évaluation des incidences complète. Dans ce cas, je peux m'adresser à un bureau d'études qui la réalisera pour mon compte.



## 4 chapitres

### CHAPITRE 1 : Mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

Pour répondre, je peux m'appuyer sur le formulaire d'évaluation simplifiée, me renseigner auprès de l'animateur du site ou me faire aider par un bureau d'études. Les éléments indispensables :

- la présentation du projet
- la carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000
- la liste des sites Natura 2000 concernés et leurs caractéristiques, la liste des habitats et espèces, d'après les données disponibles (document d'objectifs consultable en mairie)
- les incidences potentielles du projet au regard des enjeux identifiés

**NON**, mon projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence

➔ je passe à la conclusion de l'étude (chapitre 4)

**OUI**, mon projet est susceptible d'avoir une incidence

➔ je poursuis l'évaluation

### CHAPITRE 2 : J'analyse les incidences de mon projet

Je décris par habitat et par espèce :

- la superficie d'habitat dégradée (et pourcentage correspondant)
- le nombre d'individus potentiellement perturbés (*idem*)
- les incidences du projet sur la fonctionnalité écologique du site
- les incidences cumulées du projet avec d'autres projets
- la réversibilité de ces incidences dans le temps

**NON**, mon projet n'a pas d'incidence significative sur un site

➔ je passe à la conclusion de l'étude (chapitre 4)

**OUI**, mon projet a une incidence significative sur un site

➔ je poursuis l'évaluation

### CHAPITRE 3 : Je prévois des mesures pour supprimer ou réduire ces incidences

Je décris :

- les mesures permettant de supprimer totalement ou de réduire les incidences du projet
- le suivi qui garantira la bonne réalisation de ces mesures

### CHAPITRE 4 : Je conclus sur le caractère significatif des incidences

Je conclus par habitat et par espèce, par rapport au site, enfin par rapport au maintien de la cohérence du réseau Natura 2000.

**CAS 1** : pas d'incidence significative

➔ le projet peut se réaliser

**CAS 2** : incidence significative

➔ le projet ne peut pas se réaliser sauf s'il répond à des raisons impératives d'intérêt public majeur et est assorti de mesures compensatoires avec information ou avis de la Commission Européenne

Dossier réalisé d'après *L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000*

# Zoom sur une espèce d'intérêt européen

## La loutre d'Europe

### ⇒ Carte d'identité

**Nom commun :** Loutre d'Europe

**Nom latin :** *Lutra lutra*

**Statut juridique :** espèce protégée

**Famille :** Mustélidés

**Taille :** 1m à 1m30

**Poids :** 6 à 11 kg

**Longévité :** maximum 10 ans

**Régime alimentaire :** carnivore (majoritairement des poissons mais aussi crustacés, mollusques, insectes, oiseaux, petits mammifères)

**Reproduction :** 1 fois par an, à n'importe quelle période de l'année, donnant 1 à 4 loutrons

**Habitat :** rivières, plans d'eau, marais

**Répartition (sur les sites Natura 2000) :** Lot, Ginèze

**Comportement :** la loutre est principalement nocturne et peut parcourir plusieurs kilomètres par nuit - amphibie, elle est adaptée à la vie aquatique et terrestre - solitaire et farouche, elle reste difficile à observer - territoriale, elle marque son domaine vital (voir indices ci-dessous) qui est très étendu (20 à 40 km de cours d'eau)

### ⇒ Une morphologie adaptée à son mode de vie



- ❶ tête aplatie, oreilles/ yeux/ nez sur un même plan  
→ discrétion à la surface de l'eau
- ❷ vibrisses sensibles → détection des proies
- ❸ queue épaisse et musclée → gouvernail et propulseur
- ❹ corps fuselé → hydrodynamisme
- ❺ fourrure imperméable → conservation de la chaleur du corps
- ❻ pattes trapues et palmées → nage et marche sur les berges

### ÉPREINTES

Crottes hérissées d'écaillés et d'ossements de poissons, souvent déposées sur des pierres



### EMPREINTES

5 doigts aux pattes antérieures et postérieures



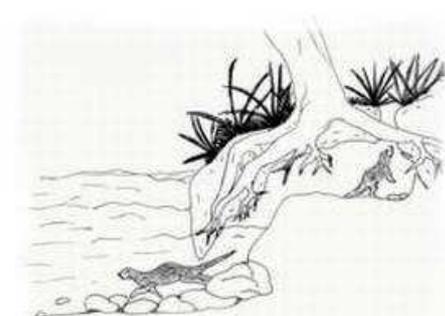
### RESTES DE REPAS

Fragments de poissons, d'écrevisses



### TERRIERS

Cavités naturelles dans la berge nommées « catiches »



### ⇒ Une espèce encore menacée

En France, après un déclin des effectifs dès les années 1930 provoqué par le piégeage et la chasse, la protection de la loutre en 1972 a permis à l'espèce de recoloniser une partie du territoire. Les populations restent néanmoins menacées par :

- la destruction des zones humides (drainage, comblement),
- les travaux hydrauliques (curage, busage, enrochement),
- la pollution et la contamination des animaux par des biocides (pesticides, PCB),
- les collisions avec des véhicules.

### ⇒ L'enquête continue !

Signalez la présence de chauves-souris chez vous en appelant le :

04 66 47 10 28



### ⇒ Posters Natura 2000

Les posters seront exposés à la salle polyvalente de Grèzes (à côté de l'église) de début juillet à la mi-août afin de vous informer sur Natura 2000 et sur les spécificités des deux sites. Dates et horaires vous seront précisés ultérieurement (presse, affichage).

## Contact

Mairie de Barjac  
Village 48000 Barjac  
04 66 47 01 04

Céline ROUX, chargée de mission  
04 66 47 10 28  
natura2000.valdonnez@orange.fr

